

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 6 MAI 2024

À LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 21h40)

TABLE DES MATIÈRES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. ÉLECTION-ASSERMENTATION	4
4. NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT	4
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024	5
6. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL	5
7. DÉPÔT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	6
8. RAPPORT-PRÉAVIS 03/2024 - RÉPONSE AU POSTULAT DE MME C. LAVANCHY ET CONSORTS « CORRIGER LES DÉFAUTS DE JEUNESSE DE LA NOUVELLE TAXE DÉCHETS VERTS »	7
9. RAPPORT-PRÉAVIS 04/2024 - RÉPONSE À LA MOTION DU GROUPE PLR-ICD « POUR UNE MOBILITÉ MULTIMODALE COHÉRENTE ET PLANIFIÉE ASSURANT LA SÉCURITÉ DES USAGERS À BOURG-EN- LAVAUX »	9
10. RAPPORT-PRÉAVIS 05/2024 - RÉPONSE À LA MOTION DE LA COGEST ET DE LA COFIN « BILAN ORGANISATIONNEL ET FONCTIONNEL TIRÉ PAR LA MUNICIPALITÉ 12 ANS APRÈS LA FUSION - QUEL ENSEIGNEMENT POUR LA LÉGISLATURE À VENIR ? 5 OU 7 MUNICIPAUX ? »	11
11. PRÉAVIS 06/2024 - PLAN DE MOBILITÉ SCOLAIRE ET SENIORS	13
12. DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	15
13. COMMUNICATIONS DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	16
14. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	17
15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	20

Mme Daniela Nagy, Présidente du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité, et à M. P.-A. Genton, notre huissier.

Elle salue également les représentants de la presse, ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENT-E-S :	Conseillers municipaux	7
	Mme et MM. Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Yves Cavin, Jean-Paul Demierre, Jean-René Gaillard, Jean-Pierre Haenni et Jean Christophe Schwaab	
	Conseillers communaux selon la liste de présence	54
ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S :	Mmes et MM. Matthieu Devanthéry, Elodie Griffard, Patrice Humbert, Aurélia Joly, François Lederrey et Olivier Veluz	6

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour modifié a été envoyé le **3 mai** 2024 avec l'ajout du point :

11. Communications des représentants des associations intercommunales

Ce soir, la Présidente ajoute 2 points, soit :

4. Nomination d'un membre à la commission de recours d'impôt

12. Développement des initiatives, motions, postulats et interpellations

Est-ce que l'un ou l'une d'entre vous souhaiterait y apporter d'autres modifications ?

Cela n'est pas le cas. Avant de passer au vote, la Présidente précise aux conseillers-ères la manière de voter avec la petite carte jaune posée devant chacun-e, soit de l'utiliser et la lever bien haut au moment de voter.

Ceci facilitera le travail de nos scrutatrices-eurs.

Pourquoi ce choix ? Le Bureau estime qu'il vaut la peine de tester cette méthode avant d'envisager un système de vote électronique plus coûteux, qui sera par ailleurs testé à Lutry et nous souhaitons attendre leur retour d'expérience.

La Présidente passe au vote. Celles et ceux qui acceptent l'ordre du jour tel que **modifié** sont prié-e-s de lever leur carte.

L'ordre jour modifié est **accepté** l'unanimité.

3. ÉLECTION-ASSERMENTATION

Le Bureau a reçu plusieurs démissions ces dernières semaines, en plus de celle déjà annoncée au dernier Conseil communal, de M. Julien V.-A. Vogel du groupe Vert'Libéraux pour le 29 février 2024.

Les démissions reçues sont celles de

- Mme Carline Cuénoud - BEL Action, le 3 avril dernier, avec effet immédiat
- M. Eric Bonjour – indépendant, le 4 avril dernier, pour le 30 avril 2024

La Présidente lit leur lettre, les remercie chaleureusement pour leur engagement et leur souhaite une bonne continuation.

Faisant suite aux démissions de ces trois membres, les personnes suivantes sur la liste des viennent-ensuite ont accepté cette charge et ont été déclarées élues selon la procédure habituelle. Elles peuvent donc être assermentées ce soir. La Présidente lit leur nom dans l'ordre de traitement du dossier, il s'agit de :

- M. Mark Silverstein, du groupe des Vert'Libéraux
- M. Pascal Vionnet, du groupe BEL Action
- Mme Anna-Christina Currat, du groupe PLR-ICD

Elle prie Mme Currat et MM Silverstein et Vionnet de la rejoindre pour l'assermentation et aux autres membres de se lever.

Elle va leur lire le serment et leur demandera ensuite de lever la main droite et de dire « je le promets » à l'appel de leur nom.

Serment

« Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Veillez lever la main droite et dire je le promets ».

Félicitations ! Acclamations.

Ils reçoivent le règlement du Conseil communal et signent l'acceptation pour que leurs jetons de présence soient versés pour les repas et sorties du Conseil.

4. NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT

A la suite de la démission de M. Julien A. Vogel, une place s'est libérée à la commission de recours en matière d'impôt le 1^{er} mars 2024. Cette place reste attribuée au groupe Vert'Libéraux.

Les Vert'Libéraux ont proposé M. Mark Silverstein.

Y a-t-il des remarques ou d'autres candidats pour ce poste ? Non

M. Mark Silverstein est donc élu tacitement.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

Chacun-e a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Quelqu'un aurait-t-il des modifications à y apporter ? Non.

La Présidente passe au vote. Le procès-verbal est **accepté** à la grande majorité avec 1 abstention.

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail.

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

➤ Document spécifiant le rôle de nos représentants dans les associations intercommunales

Le nouveau règlement demande qu'un document soit fourni à nos délégués dans les associations intercommunales. La Présidente informe les conseillers-ères qu'il est en cours d'élaboration et qu'il sera mis sur l'Extranet tout bientôt. Ils-elles en seront informé-es.

➤ Visite de la Commune du 22 juin 2024

La Présidente rappelle qu'une visite de la commune est prévue le samedi 22 juin prochain avec le Conseil communal, suivie d'un repas. Vous avez tous reçu ce jour par e-mail une invitation à remplir un formulaire d'inscription. Merci de confirmer votre présence par ce moyen **d'ici au 31 mai 2024** prochain. Elle croit savoir que quelques informations vous seront données par notre Syndic lors des communications municipales.

➤ Présentation du fonctionnement de l'APOL

Lors du prochain Conseil, il y aura une intervention du commandant Raphaël Cavin de Police Lavaux. Ce sera l'occasion de présenter l'APOL, ainsi que les enjeux et défis que rencontre notre police intercommunale. L'horaire reste le même.

➤ Votations fédérales du 3 mars 2024

Le dépouillement s'est très bien passé, en un temps record puisque les résultats ont été transmis peu après midi. A l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants :

Le taux de participation a été de **67.95%**

01 Objet : Initiative pour une 13^e rente AVS

BULLETINS	Rentrés	2'391
	Blancs	23
	Nuls	0
	Valables	2'368

Suffrages		
Oui	1'640	69.26%
Non	728	30.74%

Statut : accepté

02 Objet : Initiative sur les rentes

BULLETINS	Rentrés	2'391
	Blancs	25
	Nuls	0
	Valables	2'366

Suffrages		
Oui	424	17.92%
Non	1'942	82.08%

Statut : refusé

➤ **Prochaines votations fédérales**

9 juin 2024 - 22 septembre 2024 - 24 novembre 2024

➤ **Dates des prochaines séances du Conseil en 2024**

Séance Conseil	Séance Bureau	Heure Conseil	Lieux
17.06.2024	29.04.2024	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
07.10.2024	02.09.2024	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
06.12.2024	04.11.2024	17h00	Salle à fixer + repas

➤ **Intervention lors de la soirée des nouveaux habitants**

Le 18 mars dernier, la Présidente a eu l'occasion de participer à la soirée des nouveaux habitants et dire deux mots sur le fonctionnement du Conseil communal. Cette soirée s'est déroulée ici même, avec une grande affluence.

➤ **Courriers reçus depuis le dernier Conseil**

La Présidente informe que plusieurs courriers nous ont été envoyés, d'une part une invitation à la **cérémonie officielle des 20 ans de Piccolino** que tous les conseillers ont reçu. Elle a aussi été personnellement invitée au **challenge de tir de Police Lavaux**. Enfin, elle a aussi été mise en copie d'un courrier adressé à la Municipalité le 23 mars dernier au sujet d'une **pétition qui est en cours** en lien avec la taxe déchet.

La Présidente ouvre la discussion sur ces points, est-ce qu'ils soulèvent des remarques ou des questions?

Mme Ch. Lavanchy :

Quelle sera la suite que le Bureau donnera à ce courrier des pétitionnaires. Quelle est la procédure ?

Procédure traitement courrier pétition

Le courrier du 23 mars est une correspondance pour signaler une pétition en cours.

Pour pouvoir être traitée en Conseil communal, il faut qu'une pétition soit adressée formellement au Conseil communal et qu'elle concerne une attribution du Conseil communal (voir dans le règlement).

La Présidente a été mise en copie de ce courrier qui n'a pas été adressé au Conseil communal, mais à la Municipalité, puisqu'il s'agit d'un sujet de sa compétence.

Aucun dépôt formel n'a encore eu lieu auprès de la Municipalité.

M. Vionnet :

Il remercie pour ces précisions. Il y a des nouveaux pétitionnaires, dont il fait partie et il est l'un des initiateurs de cette pétition. Donc, on va vous adresser cette pétition prochainement. Il précise que les quelques réfractaires, qui ont été mentionnés dans les moultes réponses de notre municipal, sont au nombre de 700 à ce jour, et que la Municipalité recevra en bonne et due forme cette liste de pétitionnaires signée dans les règles de l'art.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

7. DÉPÔT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Bureau vient de recevoir ce soir-même une interpellation de la commission de gestion « Location du rez-de-chaussée de la Maison jaune à Cully ».

Elle sera développée au point 12 de l'ordre du jour.

**8. RAPPORT-PRÉAVIS 03/2024 - RÉPONSE AU POSTULAT DE MME C. LAVANCHY ET CONSORTS
« CORRIGER LES DÉFAUTS DE JEUNESSE DE LA NOUVELLE TAXE DÉCHETS VERTS »**

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La Présidente demande à la rapporteuse de la commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

Mme V. Hill :

Elle se réfère au rapport de la commission ad hoc, lit les conclusions et propose **d'accepter** le rapport-préavis 03/2024 tel que présenté.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme M. Janeiro :

La nouvelle taxe et le nouveau règlement posent de nombreux problèmes quant à son application efficace et acceptée par toutes et tous. Non, payer une taxe ça ne fait plaisir à personne sauf si cette dernière est comprise par qui l'a fait. Or, le règlement qui nous a été proposé et que nous avons accepté, comporte des lacunes et des imprécisions qui peuvent mener à une foule d'exceptions de cas, et surtout d'incompréhension et de sentiment d'iniquité. Citons par exemple un cas précis. Elle a elle-même reçu la semaine dernière la fameuse taxe. L'an dernier, elle avait immédiatement envoyé son attestation d'étudiante pour accéder au rabais sachant qu'elle en avait la possibilité, d'après ce qui était indiqué en fait dans le préavis, de réduire cette taxe. Elle est allée relire le fameux règlement et, en fait, dans le règlement lui-même, il n'y avait pas cette possibilité et puis c'était une question de pouvoir, voilà il fallait le revenu, la taxation officielle. Donc, elle a abandonné.

Donc, si les intentions sont claires, ce règlement comporte des défauts qui ouvrent, comme dit, à des exceptions et des incompréhensions, donc pour la paix des ménages notre groupe PSIG appelle à un nouveau travail commun de fond sur l'amélioration de ce règlement. Ce nouveau règlement devra veiller à ne pas défavoriser ceux et celles qui valorisent par exemple leurs déchets de jardin, ceux qui contribuent à ce que la commune soit plus verte avec des arbres et de la végétation, à ne pas mettre à mal la population qui est moins favorisée et à assurer aussi, comme le voulait la motion, la bonne gestion des déchets de la commune.

M. S. Massy :

De manière plus globale, le problème est que le budget taxe déchets de notre commune n'est pas équilibré et que nous ne respectons pas la loi sur les communes. Donc, la solution la plus simple et la plus facile était de mettre en place une taxe pour équilibrer les recettes avec ce que les déchets nous coûtent dans notre commune. A ce jour, il se demande s'il ne serait pas possible d'agir peut-être sur les charges plutôt que sur les recettes. Il avait déjà exprimé l'idée rapidement, que sur tous les écopoints il y a semblerait-il la possibilité de les ouvrir avec une carte et que pour l'instant ce n'est pas activé. Comme on est une commune qui est traversée par beaucoup de citoyens qui ne sont pas résidents dans la commune, peut-être il y en a qui profitent de déposer leurs déchets, justement parce que c'est ouvert à tous. Alors, est-ce que cette solution pourrait être éventuellement étudiée, à savoir dans quelle mesure on pourrait utiliser des cartes pour les citoyens de BEL pour ouvrir ces écopoints où il n'y aurait qu'eux qui mettraient leurs déchets et peut-être qu'il y aurait beaucoup moins de déchets et donc moins de charges.

Peut-être ces problèmes ne seraient plus d'actualité.

M. R. Bech, Municipal :

Il répond à la 2^{ème} question, la première est une proposition qu'il laissera les conseillers-ères examiner. On s'est bien évidemment déjà posé la question de savoir si on pouvait réduire les coûts. On y a répondu par la négative, parce que réduire les coûts signifie tout simplement réduire les prestations et ça c'est

un engagement que la Municipalité a pris de ne pas réduire les prestations. On ne voit pas comment on pourrait réduire les coûts sans réduire les prestations. La question peut être ouverte, en ce qui nous concerne, nous restons sur cette constatation et cette volonté de ne pas réduire les prestations.

Par rapport au badge pour les écopoints, évidemment, on y avait pensé aussi à l'époque de la mise en œuvre des écopoints. On y a renoncé pour des raisons de coût déjà, soit le coût de contrôle, de panne, et pleins de problèmes qui peuvent arriver avec cela. La question des déchets sauvages et des gens qui passent en transit, évidemment, il y en a certainement qui le font. On a fait pas mal de contrôles à Pra Grana, pour constater que la plupart des contrevenants qu'on a pu identifier étaient des habitants de la commune et très rarement voire exceptionnellement des habitants hors commune. Donc, nous avons clairement l'impression, sans avoir bien entendu la possibilité de faire un contrôle statistique absolu, que les touristes des écopoints ne coûtent vraiment pas beaucoup plus cher à l'ensemble des coûts de gestion des déchets.

Mme Ch. Lavanchy :

Après hésitation sur l'éventualité d'un rapport de minorité dans le cadre de la commission ad hoc pour le rapport-préavis 03/2024, elle a finalement choisi de signer le très bon rapport de notre collègue Mme V. Hill, estimant que les réponses de la Municipalité étaient néanmoins satisfaisantes sur plusieurs points soulevés par son postulat, sauf sur la question du recensement des défauts de cette mise en place puisqu'aucune enquête n'a été entreprise.

En outre l'annonce de l'excédent de recettes de CHF 22'000.- sur le compte déchets ne va certainement pas apaiser les citoyens réfractaires à cette taxe déchets verts.

Elle souhaite que le Conseil communal, mais plus particulièrement les commissions de gestion et des finances, soient attentives à l'évolution du compte déchets dans les années à venir ainsi qu'à l'affectation de la réserve constituée.

Finalement, pour les raisons évoquées dans le rapport de la commission ad hoc, la Municipalité n'a pas répondu dans son rapport-préavis à la pétition de citoyens insatisfaits de la taxe déchets verts, comme demandé par les pétitionnaires.

Pour information il y a, selon la liste de la pétition, à ce jour plus de 700 signataires. Même si la pétition n'est pas adressée au Conseil communal, elle pense que nous devrions en tenir compte dans notre décision de ce soir.

Et elle souhaitera poser la question à la Municipalité sur le suivi et les réponses qu'elle va apporter aux pétitionnaires dès réception de la pétition.

M. R. Bech, Municipal :

Effectivement, la pétition a été lancée. Elle n'a pas encore déposée formellement à la Municipalité. Donc évidemment, la Municipalité examinera la réponse à y donner quand elle sera officiellement déposée à la Municipalité puisqu'elle lui est adressée.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

La Présidente passe au vote le rapport-préavis 03/2024 tel que **présenté**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le rapport-préavis no 03/2024 de la Municipalité du 11 mars 2024 ;

Oùï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

par 44 voix pour, 5 contre et 4 abstentions

de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de Mme C. Lavanchy et consorts « Corriger les défauts de jeunesse de la nouvelle taxe déchets verts », et de le classer.

9. RAPPORT-PRÉAVIS 04/2024 - RÉPONSE À LA MOTION DU GROUPE PLR-ICD « POUR UNE MOBILITÉ MULTIMODALE COHÉRENTE ET PLANIFIÉE ASSURANT LA SÉCURITÉ DES USAGERS À BOURG-EN-LAVAUX »

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission ad hoc. Il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La Présidente demande au rapporteur de la commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. Ch.-H. Duboux :

Il lit les conclusions et propose d'accepter le rapport-préavis 04/2024 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Mme M. Janeiro :

Dans cette intervention, elle se permet d'abord de déclarer ses intérêts. Elle est membre du Comité vaudois de l'ATE et est aussi une grande piétonne. Elle aimerait saluer la Municipalité qui donne de nombreuses pistes pour une mobilité adéquate et attentive à toutes les réalités de la mobilité plus durable et aussi plus sécurisée.

Elle souligne juste un point assez important lié à tout ce qui est en fait des chemins piétonniers, à leurs balisages, à la communication à propos de ces chemins piétonniers. On voit que parfois, en tant qu'habitants, on a déjà la problématique, si on veut aller d'un point A à un point B, de savoir où on peut passer, si on n'est pas en train de passer sur un chemin privé où on n'a pas le droit de passer, si on va réussir à faire l'ensemble du chemin sans se retrouver face à un sans-issue. Et c'est le même cas, pour les nombreux visiteurs qui gênent si on est dans nos vignes.

Elle trouve assez important d'avoir une communication qui soit très claire, non seulement à travers des organismes, comme Swissrando, qui permettent d'avoir une cartographie assez claire sur ces choses-là, mais aussi de pouvoir avoir quelque chose d'assez visible non seulement pour les habitants, mais aussi pour les touristes. Ça va aussi du respect de la vigne et des cultures qui sont des fois un petit peu malmenées par l'afflux de touristes.

Donc, elle voulait juste souligner ce point qui lui semble assez important pour qu'on puisse marcher de manière agréable et facile dans notre commune.

M. J. Gygax :

Au nom des Vert-e-s et Ouvert-e-s, nous saluons le rapport de la Municipalité concernant cette motion et nous estimons que le travail a été vraiment très bien fait avec, notamment, les aménagements prioritaires et les différentes options qui seront à disposition.

Nous tenons vraiment à remercier et à saluer ce travail notamment sur les questions de la sécurité piétonne et pour les options figurant sur le tableau.

M. Ch. Currat :

Il soutient les mots de la conseillère communale, Mme M. Janeiro, sur l'intérêt de bien signaler ces chemins et puis on s'est rendu compte, on en a aussi parlé dans le groupe, de la difficulté parfois de connaître le meilleur chemin pour aller d'un endroit à un autre. Chacun connaît sa région dans la commune et puis on voit qu'on est vite perdu lorsqu'on doit aller dans d'autres endroits et puis on est des fois assez surpris de voir des personnes sur des routes où il y a de nombreux véhicules et qui sont là des fois avec des poussettes et autres, ce n'est pas toujours évident.

Et puis dans la suite de ça, on en avait déjà discuté, on a aussi un bon service de bus, notamment sur le nord, avec des bus sur la nuit et ça pourrait être aussi intéressant de voir quelles informations on peut donner pour que les personnes puissent se rendre à ces arrêts de bus et prendre ces transports publics. Il pense que certaines personnes ne connaissent pas forcément cela, notamment ceux de nuit dans les hauts. Ils sont quand-même très utiles et évitent d'autres remplacements.

Mme F. Gross :

Le PLR-ICD remercie la Municipalité pour sa réponse, notamment d'avoir obtenu un vrai instrument de travail, un rapport complet qui sera très utile, à l'avenir, évidemment à la Municipalité pour planifier certaines choses, mais aussi à nous, membres du Conseil, lorsqu'on discutera de ces différentes options qui devront et qui pourront être mises en place évidemment sur le long terme, et selon les besoins. Mais on a là quelque chose de quasi exhaustif avec évidemment certaines options qui plairont plus qu'à d'autres, mais ça sera l'occasion d'en discuter au Conseil communal et certes, lorsqu'on en discute, on va tous trouver selon nos lieux d'habitation des petites remarques sur certains quartiers ou autres. C'est clair. Mais ceci nous donne vraiment ce qui était demandé dans la motion PLR-ICD. On a vraiment une vision qui nous permet et aussi à la Municipalité, de travailler sur le long terme. Donc, elle remercie la Municipalité pour cette réponse et pour ce rapport.

M. N. Potterat :

Il a une question. Il remercie la Municipalité pour la qualité du rapport-préavis et son exhaustivité et effectivement ce sera très utile. Mais, à voir cette motion était apparue lorsqu'on avait un préavis sur un fameux trottoir sur la route du Signal et puis il a vu que ce n'était pas oublié, puisqu'un extrait du rapport a été minorisé. Il semblerait que sur cette zone-ci, s'il a bien compris en lisant les annexes du rapport-préavis, le trottoir est toujours dans les priorités 1. Il a essayé de lire l'annexe pour essayer de comprendre s'il y avait des changements.

Sa question : qu'est-ce que ce rapport a amené au sujet précis qui a provoqué le rapport ?

M. JC Schwaab, Municipal :

Il remercie les conseillers-ères et il imagine que M. J.-P. Demierre, Municipal, qui a aussi beaucoup travaillé sur ce sujet, se joint aux remerciements et commentaires élogieux de quasi tous les groupes à propos de ce volumineux rapport que vous avez bien entendu toutes et tous lu intégralement jusqu'à la 432^{ème} page surtout qu'à la fin il y avait un petit peu des répétitions.

Peut-être, pour commencer par la question du fameux trottoir de la route du Signal. Ce n'est pas ce rapport qui est le moyen, ce soir, de prendre une décision formelle pour savoir si un objet est plus prioritaire qu'un autre au sein des objets d'un même niveau de priorité. S'il faut faire tel trottoir avant tel autre aménagement et tel autre aménagement avant tel autre trottoir. Et puis, comme cela a été dit de manière assez juste, ce rapport est un programme de travail. C'est une sorte de boîte à outils avec tous les projets importants que nous devrions mener pour avoir une mobilité cohérente et accessible à toutes les catégories de la population.

Ce qui fait que le travail ne fait que commencer et puis ça lui permet de venir à la question des chemins piétons. Ça c'est encore des dossiers qu'on va prochainement renforcer. Alors d'une part, parce que c'est ce que nous avons annoncé dans le rapport, on doit travailler sur les chemins piétonniers à la fois pour les habitants, parce qu'il n'y a pas des chemins piétonniers suffisamment aménagés qui permettent d'aller partout. Alors, il en y a certains qui existent. Il y a des servitudes de passages, elles ne sont pas connues. Ce n'est pas toujours entretenu. Et puis, il y a des endroits, pour prendre un exemple purement choisi au hasard dans les hauts de Riex, il y a des passages piétons qui existaient et qui n'existent plus et qu'il faudrait refaire pour que l'on puisse se déplacer à pieds de tous les endroits importants de la commune en direction de tous les autres endroits.

Et dans le cadre de cette réflexion, la question des trottoirs dans les axes nord-sud de la commune, et notamment ceux qui mènent aux arrêts de transports publics, c'est clair qu'on va analyser cela de manière très attentive, aussi dans le cadre du PDCom ou du PACom, parce que dans le cadre de ces

importants instruments de planification, on doit aussi avoir un chapitre sur la mobilité notamment la mobilité piétonne et c'est dans ce cadre-là que l'on a demandé un rapport complémentaire.

L'autre catégorie de piétons qu'il faut mieux informer, ce sont les touristes qui, une fois débarqués de leur voiture ou des transports publics, n'ailent pas s'égayer dans les vignes n'importe comment. Là, on a encore du travail à faire pour avoir de beaux chemins fléchés qui mènent aux bons endroits dans des chemins aménagés où, il n'y aura pas de dégât pour les travaux des viticultrices et des viticulteurs, et qui amèneront les touristes aux endroits où ils pourront consommer des produits locaux.

Dernier point par rapport à la remarque de M. Ch. Currat, c'est un des projets qu'on va assez rapidement mettre en route, d'ailleurs M. J.-P. Demierre, Municipal, avait fait en sorte de joindre 2 cartes au rapport qui indiquent où se trouvent les arrêts de transports publics et de quelles cadences ils bénéficient parce qu'on sait que, dans la commune, les gares sont faciles à voir, elles sont connues. En revanche, les arrêts de bus, on ne sait pas toujours où ils sont, on ne sait pas toujours qu'il y a des cadences parfois excellentes, qu'il y a souvent de bonnes correspondances, et si les gens ne savent pas qu'il y a ces arrêts de bus, ils ne vont pas les utiliser. S'ils ne savent pas qu'il y a une offre de nuit, ils ne vont pas l'utiliser. Là, la Municipalité a un gros travail d'information auquel on va s'atteler, visiblement avec votre soutien ce qui nous réjouit beaucoup.

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

La Présidente passe au vote le rapport-préavis 04/2024 tel que **présenté**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le rapport-préavis N°04/2024 de la Municipalité du 5 février 2024 ;

Où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 52 voix pour et 1 abstention

de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion du groupe PLR-ICD « Pour une mobilité multimodale cohérente et planifiée assurant la sécurité des usagers à Bourg-en-Lavaux » et de la classer.

10. RAPPORT-PRÉAVIS 05/2024 - RÉPONSE À LA MOTION DE LA COGEST ET DE LA COFIN « BILAN ORGANISATIONNEL ET FONCTIONNEL TIRÉ PAR LA MUNICIPALITÉ 12 ANS APRÈS LA FUSION - QUEL ENSEIGNEMENT POUR LA LÉGISLATURE À VENIR ? 5 OU 7 MUNICIPAUX ? »

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission ad hoc. Il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La Présidente demande au rapporteur de la commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. N. Blanc :

Il se réfère au rapport de la commission ad hoc, lit les conclusions et propose **d'accepter** le rapport-préavis 05/2024 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. Ch. Currat :

Il mentionne 2 remarques de la Cofin.

La première est d'ordre purement financier. Il est question de maintenir le taux de 2.4 ETP avec un passage à 5 Municipaux. Or, comme il est relevé dans le rapport de la Municipalité et de la commission ad hoc, les Municipaux actuels estiment leur temps de travail à 3.25 ETP. Il serait intéressant de bien réfléchir au taux qui semble le plus pertinent par rapport à leur Municipalité à 5 et même si elle restait à 7.

La 2^{ème} remarque de la Cofin. La décision d'aujourd'hui, bien que fixant le nombre de Municipaux, se comprend également comme une étape dans la réflexion sur la meilleure organisation possible de la future Municipalité, le rôle de ceux-ci et notamment l'équilibre à trouver entre les tâches stratégiques, de contrôle et/ou opérationnelles. On voit qu'elles peuvent aussi varier d'un dicastère à l'autre. La Municipalité et aussi notamment la commission de gestion vont certainement poursuivre leurs travaux. Il sera intéressant de comprendre cette réflexion en lien avec l'organisation administrative de notre commune, un élément qui est un peu moins présent dans l'analyse municipale transmise au Conseil, mais qui a sûrement été présent dans les travaux de la Municipalité.

La nouvelle Municipalité qui sera élue par la suite, aura bien entendu pleine liberté quant à dans son organisation et celle de l'administration, mais très certainement toutes réflexions et « input », qui pourront être complétés pendant ces 2 ans, sont certainement les bienvenus pour la prochaine Municipalité.

M. Y. Kazemi :

Au nom du groupe des Vert-e-s et Ouvert-e-s, tout d'abord, nous souhaitons remercier la Municipalité pour la qualité du rapport qui a été fourni et le travail fait relatif à la proposition d'un éventuel changement de la composition de la Municipalité. Il lui semble que les informations du rapport permettent de se faire une idée aussi claire que possible des enjeux et défis liés au passage de 7 à 5 Municipaux-ales. Bien qu'il soit sensible à l'attractivité du poste de conseiller-ère municipal-e et la représentativité des divers partis qui pourraient être affectés par ce changement, le groupe des Vert-e-s et Ouvert-e-s accepte à l'unanimité le préavis 05/2024 visant à faire passer de 7 à 5 les membres de la Municipalité à la législature 2026-2031.

Le groupe des Vert-e-s et Ouvert-e-s attire toutefois l'attention des membres du Conseil communal sur le fait que ce changement va encore accroître la charge de travail des conseillers-ères municipaux qui est actuellement déjà supérieur au montant de leur défraiement.

Par soucis de cohérence, le groupe des Vert-e-s et Ouvert-e-s pense que si le Conseil communal accepte le passage de 7 à 5 Municipaux, alors il faudra se pencher à la fin de la législature actuelle sur la question de la rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

La Présidente passe au vote le rapport-préavis 05/2024 tel que **présenté**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le rapport-préavis N°05/2024 de la Municipalité du 11 mars 2024 ;

Ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 50 voix pour et 3 abstentions

1. **de prendre acte** de la réponse de la Municipalité à la motion de la Cogest et de la Cofin : « Bilan organisationnel et fonctionnel tiré par la Municipalité 12 ans après la fusion - quel enseignement pour la législature à venir ? 5 ou 7 Municipaux ? » et de classer cette dernière ;

2. **de fixer** le nombre de membres de la Municipalité à 5 pour la législature 2026-2031 selon l'art. 47 de la Loi sur les Communes.

11. PRÉAVIS 06/2024 - PLAN DE MOBILITÉ SCOLAIRE ET SENIORS

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission ad hoc. Il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La Présidente demande au rapporteur de la commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. M. Noël :

Il se réfère au rapport de la commission ad hoc, lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 06/2024 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. P. Vionnet :

En lisant ce rapport, il a vu qu'on mettait les enfants avec les séniors. Cela l'a interpellé. Il va parler uniquement des séniors. Il a eu quelques échanges sur les réseaux à ce sujet. Quand il voit la topologie de la commune qu'il parcourt de long en large quelques fois par semaine, il se dit quand même que ce n'est pas une topologie pour les séniors et encore moins pour les séniors âgés. Il pense qu'une stratégie serait quand même de densifier comme cela a été fait à la place de la gare, en augmentant les places dans des appartements protégés et de suggérer aux séniors spécialement âgés de déménager. C'est une suggestion. Est-ce que cela a été abordé ?

M. JC Schwaab, Municipal :

Cela n'a pas été abordé et ces démarches pour favoriser la mobilité ne viennent d'ailleurs pas que de la Municipalité, mais dans le cadre du programme communautaire organisé en collaboration avec Pro Senectute qui a réuni un groupe de séniors de tous les coins de la commune. Pour les gens qui se donnent la peine de descendre, qui viennent même des confins de la commune encore plus lointains que là où habitent notre Syndic ou notre Municipal des Vignes, il y a une très forte demande. Ce qu'a dit M. P. Vionnet est tout à fait juste, on a non seulement une commune qui n'est pas facile pour des personnes qui ont des difficultés de mobilité, avec ses chemins étroits, ses escaliers, ses pentes ardues où seuls les tracassets passent, quoique. Et puis, on a aussi une commune – on doit bien regarder la réalité en face – plutôt âgée dans sa démographie. Notamment il y a des personnes d'un certain âge qui habitent loin des centres, dans des villas, des gens qui sont peut-être esseulés ou bientôt esseulés, qui sont peu intégrés aux activités de la vie locale, qu'on connaît relativement mal, et dont il est difficile de cerner les besoins. C'est pour cela que nous lançons cette démarche participative.

Là, il donne son avis personnel, il n'est pas question de demander aux gens de déménager. Le but de la politique de la mobilité comme le conçoit la Municipalité, c'est de permettre aux gens de choisir leur lieu de domicile, leur déplacement, de choisir où ils vont aller. S'ils souhaitent s'installer à un autre endroit, ça doit être leur choix, mais s'ils souhaitent continuer à habiter dans notre belle commune, on doit tout faire pour qu'ils restent mobiles.

M. J. Gygax :

Dans le cadre de la rencontre de la commission ad hoc pour le rapport, on a évoqué une piste intéressante de bus électriques et il lui semble que c'est une piste que les Municipaux, M. JC Schwaab et M. J.-P. Demierre, ont pris en considération. Il existe de nombreux cas de communes, des sites à l'EPFL, Saint-Émilion bien sûr, également Dijon, Chamonix, qui ont placé des mulets. Ce sont des petits bus électriques dont la technologie est suisse.

Il tient à insister sur le fait que, bien loin de convaincre nos aînés de se déplacer et de changer leur domicile, il serait peut-être pertinent de penser que nous avons des moyens pour densifier cette circulation par des modes tout à fait écologiques et pour lesquels la Suisse a développé une excellente technologie. Et nos Municipaux se verront engagés de manière très ouvertes à exploiter cette piste.

Mme E. Potterat :

Elle remercie pour ce préavis qu'elle trouve vraiment concret et pertinent et spécialement pour le côté des enfants. Elle trouve que cette initiative de faire des recherches sur le terrain, et puis d'adapter en conséquence, est bien faite. Le coût général est assez modeste en fait pour ce genre d'étude. Donc elle remercie et félicite la Municipalité.

Mme A. Badoux :

Elle a plusieurs personnes dans son charmant petit hameau de Chenaux qui l'interpellent depuis 2 ans maintenant. Elle aimerait savoir si c'est réfléchi ou pas, ou c'est définitivement fini qu'il n'y ait plus du tout de transport public à Chenaux. Il y a beaucoup de personnes âgées qui commencent avoir peur de ne plus pouvoir descendre pour faire leur courses, aller chez le médecin, etc.

M. JC Schwaab, Municipal :

C'est vrai que cela a déjà été passablement relayé au sein du groupe Pro Senectute. Il y a eu pas mal d'habitants de Chenaux qui sont venus avec exactement cette préoccupation.

Maintenant, la question de la ligne de transport public, il pense que le premier succès que nous pourrions avoir, c'est d'abord de garder la ligne TL 381, mais il va falloir se battre pour la conserver. Alors, maintenant passera-t-elle à Chenaux, restera-t-elle à Grandvaux, desservira-t-elle les 2 ?

Il faut bien avoir à l'esprit qu'en matière de trafic régional, de transport régional de voyageurs, la commune peut émettre des suggestions, mais c'est le Canton qui commande et qui paie une grande partie de l'offre. Ensuite, on se fait refacturer une partie de cette offre et selon les critères cantonaux, nous sommes considérés comme ayant une offre de transports publics excellente, ce n'est pas lui qui le dit, ce sont les services cantonaux, on nous le refacture plein pot sans que pourtant nous puissions avoir notre mot à dire de manière définitive sur le passage des lignes.

Mais quoiqu'il en soit, bus ou pas bus, la question des transports en commun aux endroits qui ne seraient pas desservis par les transports publics, elle va se poser, et pas uniquement à Chenaux. Alors Chenaux, c'est un endroit très visible, il y a beaucoup de demandes, ça on le sait. Avant, il y avait l'arrêt qui était très peu utilisé, 5 ou 6 montées par jour, ce n'est pas beaucoup, mais ça reste quand même un village important de la commune, c'est le centre de la commune. Mais il y a d'autres endroits, comme les zones de la Tioleyre, au-dessus d'Epesses, vers la tour de Gourze, et certains quartiers des hauts de Grandvaux et de Villette, où il n'y a pas du tout de transport public.

Pour ces cas-là, c'est une des propositions du plan de mobilité qu'on va étudier, c'est la méthode de travailler avec des taxis à la demande, sur le modèle des taxis du jeudi. C'est une piste qui est à l'état d'ébauche et probablement que la première étape, ce sera d'adopter une réglementation cantonale en matière de taxis. C'est des propositions qui viendront probablement, dont on en reparlera, on reste attentif, et il espère que les habitants de Chenaux vont continuer à maintenir la pression.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

Elle passe maintenant au vote le préavis 06/2024 tel que **présenté**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N°06/2024 de la Municipalité du 11 mars 2024 ;

Où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 53'000 au budget 2024 (compte 430.318.900) pour la réalisation des plans de mobilité scolaire et seniors.

12. DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Bureau a reçu une interpellation de la commission de gestion « Location du rez-de-chaussée de la Maison jaune à Cully »

La Présidente donne la parole à :

M. F. Pittet :

Il lit l'interpellation.

« Lors de la séance du Conseil communal du 5 février 2024, la Municipalité nous a informés que le rez-de-chaussée de la Maison jaune serait loué pour un espace de co-working.

Dans son rapport de gestion sur l'exercice 2022, la Cogest avait formulé une observation (O/2022.2) concernant l'utilisation des locaux par l'administration communale.

La commission soulignait que l'espace à disposition de l'administration était limité et qu'elle allait rapidement être à l'étroit dans les locaux actuels.

De nouveaux postes ont été créés, dans le cadre du budget, et des collaborateurs ont été engagés. En outre, selon le préavis 05/2024 (nombre de membres à la Municipalité), il faut s'attendre à ce que l'administration soit renforcée.

Dès lors, la Cogest estime que les locaux du rez de la Maison jaune, libres suite au départ d'un locataire, constituent une excellente opportunité pour accueillir le personnel communal supplémentaire, du fait de leur proximité avec le reste de l'administration.

La commission vous adresse donc les questions suivantes :

- La Municipalité peut-elle expliquer les raisons l'ayant poussée à louer à un tiers, plutôt qu'à utiliser l'espace pour ses propres besoins ?
- Les besoins de l'administration ont-ils été pris en compte dans ce choix ?
- Dans le cas contraire, une autre solution est-elle à l'étude et à même de répondre à l'observation de la Commission de gestion ?
- Les conditions de location, en particulier la durée du bail et les conditions de résiliation, permettent-elles une flexibilité et - au besoin - la récupération des locaux pour les besoins de l'administration ? »

La Présidente prie M. F. Pittet de déposer au bureau l'interpellation avec les signatures.

La Présidente demande à la Municipalité si elle souhaite déjà s'exprimer ce soir à ce sujet ou alors à la prochaine séance ?

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Il y a plusieurs questions qui ne sont pas très compliquées à répondre, mais elle pense que ce serait bien qu'on prépare une réponse complète pour la prochaine séance.

En conclusion, cette interpellation est transmise à la Municipalité qui y répondra à la prochaine séance du Conseil, soit le 17 juin 2024.

13. COMMUNICATIONS DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

La Présidente donne la parole aux représentants des associations intercommunales qui souhaitent intervenir.

La discussion est ouverte.

M. R. Baehler - ASCL :

Lors de sa dernière séance du 25 avril 2024, le Conseil intercommunal de l'ASCL, dont il est le Président depuis déjà quelques années, réuni à Puidoux, a pris les décisions suivantes :

- est approuvé par 22 voix, c'est-à-dire à l'unanimité, le préavis 12/2024 relatif à la gestion de l'exercice 2023 et a donné décharge au Codir, à savoir au Comité de direction ;
- est approuvé par 21 voix et une abstention, le préavis 13/2024 relatif aux comptes 2023 tels que présentés.

M. J. Cuénoud - AIEJ :

Il est l'un des représentants de notre commune à l'AIEJ, avec MM. L. Béguelin, Th. Ellis, J. Joly et M. Noël, ainsi que M. JC Schwaab, Municipal, qui siège au Comité directeur.

Pour rappel, les communes membres de l'AIEJ sont : Carrouge, Corcelles-le-Jorat, les Cullayes (Servion), Forel (Lavaux), Mézières, Montpreveyres, Ropraz, Vucherens, Vuillens, et l'Association intercommunale de distribution d'eau de Servion, Ferlens et Essertes (ASFE) et bien sûr Bourg-en-Lavaux.

L'AIEJ s'est réunie le jeudi 2 mai 2024 à la Grande salle de Mézières où les points suivants ont été validés :

- Rapport de Gestion 2023
- Préavis 01/2024 - Comptes 2023
- Préavis 02/2024 - Modification des articles 1, 2 bis, 3 et 4 de l'annexe 2 du règlement de livraison et d'achat d'eau à l'AIEJ par ses membres.

Dans les grandes lignes, le plan directeur de distribution de l'eau de l'association est toujours en phase de construction.

La station de pompage de Vuillens a été complètement rénovée sur ces 2 dernières années.

Pour 2023, les achats d'eau aux Services industriels de Lausanne se montent à 176'291 m³, ce qui est inférieur à l'année 2022.

L'AIEJ a acheté 192'575 m³ aux communes de l'association, la moitié a été valorisée par la vente aux communes dans le besoin et le solde à la commune de Pully pour renflouer un déficit, aujourd'hui comblé, que l'AIEJ avait avec la commune de Pully.

Au niveau des comptes 2023, ils se soldent avec un excédent de charges de CHF 10'223.83, ce résultat n'est pas une surprise, car il est pratiquement dû à la vente d'eau qui a été inférieure aux prévisions du budget de plus de CHF 31'000.- et de CHF 90'000.- par rapport aux comptes 2022.

Petite précision sur les comptes, une modification du règlement de livraison et d'achat d'eau à l'AIEJ a été acceptée (préavis 02/2024), ce qui évitera une situation avec des comptes déficitaires à l'avenir.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les conseillers membres de l'AIEJ ou notre Municipal.

M. Y. Kazemi - APOL :

Il remercie le Bureau du Conseil d'avoir accepté la proposition des représentants du Conseil intercommunal d'avoir une intervention du Commandant de l'APOL lors de la prochaine séance du Conseil. Ça lui semble vraiment être le bon moment. L'APOL est dans une phase assez importante et un élément sur lequel on n'a peut-être pas eu l'occasion de beaucoup parler jusqu'ici, c'est l'augmentation des demandes de prestations de la police qui augmentent parce que la population souhaite plus de prestations, et aussi celles des communes, qui corrélées avec une difficulté croissante du manque des

effectifs de police, mettent aujourd'hui notre association dans une situation un peu difficile et ce d'autant plus qu'elle est à l'heure actuelle en sous-effectif, par rapport aux autres polices. Et un des projets qui est aujourd'hui porté par le Codir et qui est demandé, est de passer de 5 à 6 unités internes. C'est un point important, parce que c'est aussi un élément d'actualisation du Canton. Evidemment, tous ces éléments ont un coût important.

Il se réjouit, au moment de l'intervention du Commandant, que le Conseil puisse poser des questions et avoir une intervention directe avec la personne qui est aujourd'hui à la tête de ce dispositif. C'est aussi important, parce que de fait ça permettra au sein des groupes de discuter de ces questions-là et de permettre à vos représentants des associations intercommunales d'avoir une position claire qui interviendra, entre autres, lors du budget prochain, et également pour les suivants.

La bonne nouvelle, dans cette histoire, est qu'il semble que la révision de la péréquation financière du Canton va permettre d'alléger cette facture, mais nonobstant, il s'agit véritablement d'une transformation, d'une évolution de la police suffisamment grande, et il pense que ça mérite justement un appui à vos représentants au conseil intercommunal, que lorsqu'ils votent, ils aient reçu vos messages et vœux que vous souhaitez transmettre au conseil intercommunal.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

14. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Jean-Pierre Haenni, Syndic

Il remercie pour l'acceptation pratiquement à l'unanimité de tous nos préavis.

Ensuite, il félicite et souhaite la bienvenue à la nouvelle conseillère communale et aux 2 nouveaux conseillers communaux. Il leur souhaite bien sûr beaucoup de plaisir dans les tâches qui leur seront confiées.

Puis, comme l'a dit notre Présidente au début de la séance, on a la **visite du 22 juin 2024** qui est prévue et mise en place par la Municipalité, surtout par notre secrétaire, Mme S. Valenti, qui s'est beaucoup donnée pour la mettre en place. Tous les conseillers ont reçu une invitation. Est-ce que tout le monde l'a reçue par e-mail. Oui. Donc vous avez vu le programme puisque vous l'avez reçu, il n'a pas besoin de le dire. On a dû un petit peu écourter l'après-midi pour la bonne raison que les petits trains doivent être absolument à 15h30 à Cully parce qu'ils ont un mariage à ce moment-là, autrement on aurait bien volontiers fait un petit moment de plus. Ma foi, le départ sera à 14h45 pour que l'on soit à 15h30 à Cully. Si quelques-uns-es d'entre vous voulez prolonger l'après-midi, libre à vous de voir avec une personne qui pourrait venir vous chercher au refuge de Grandvaux. On a tout mis en place et tout prévu. Ce sera Lavaux-Rêves pour la broche et la commune pour l'apéritif. Est-ce que vous avez des questions par rapport à cette journée ? Non. On se réjouit de passer cette journée avec vous.

Il remercie encore notre huissier pour sa présence, comme toutes les fois aux séances du Conseil communal et tout ce qu'il fait pour vous recevoir pour son fonctionnement et qui va vous servir l'apéritif qui suit et puis il se réjouit de partager cet apéritif.

M. Raymond Bech, Municipal

Il remercie pour l'acceptation de la réponse au postulat. Il constate que ça a duré un petit peu moins longtemps que prévu ou que d'habitude. On verra la prochaine fois, quand le sujet viendra en discussion ce qu'il en sera. Il a entendu les remarques des différent-e-s conseillers-ères.

Il donne une information concernant le **projet de réorganisation des collèges**. On travaille sur un projet de regroupement de l'ensemble des écoliers sur un seul site, il en avait déjà parlé l'année passée. Dans ce cadre-là, évidemment, on se pose très évidemment la question de savoir quelle sera la réaffectation éventuelle des autres sites, et en particulier celui du Genevrey. Donc, la Municipalité, pour ce faire, a décidé de lancer une démarche participative et un appel à la population pour faire une réflexion

conjointe et lancer des projets, des idées et des pistes, qui nous permettront ensuite de travailler. Et si le projet va dans ce sens-là, on va bien évidemment travailler aussi peut-être de manière plus transparente et ciblée en tenant compte des vœux, des propositions de la population. Il ne sait pas exactement quelle est la date qui va être fixée pour cette démarche participative. Il a une réunion demain avec leur mandataire. Le vœu de notre part est de pouvoir la faire au mois de juin. Evidemment, vous en saurez plus prochainement.

M. Jean-Yves Cavin, Municipal

Nous avons reçu du Canton le retour de l'examen préalable pour les 2 documents que nous avons soumis, à savoir, le plan directeur et le plan d'affectation. Les 2 ont été soumis au mois de mai 2023 et le 2^{ème}, le plan directeur, nous est revenu en février 2024. Ça prend du temps à étudier ces documents et ils vont nécessiter beaucoup de modifications et de recadrages avec le Canton. On a déjà fait plusieurs séances avec plusieurs services du Canton pour voir de quelle manière on pouvait adapter nos documents pour que ça réponde à leurs attentes et puis que l'on ne se retrouve pas après la mise à l'enquête et après la validation par le Conseil de ces 2 documents face à une fin de non-recevoir du Canton. Ce qui serait vraiment passablement dramatique parce qu'il y a encore beaucoup d'étapes à franchir.

Dans les points les plus importants qui ont été relevés dans le **plan directeur**, il y a un très gros aspect qui concerne la mobilité. Comme l'a souligné, M. JC Schwaab, Municipal, le rapport qu'a établi M. Brogginini a été évidemment très utile pour cette coordination et puis pour voir quels aspects du plan directeur on allait mettre. Il rappelle que le plan directeur est un instrument qui est légalement contraignant entre la commune et le Canton, mais il n'est pas opposé à des tiers, c'est-à-dire que la population ne peut pas utiliser le plan directeur pour s'opposer aux décisions, mais il y aura un référendum puisqu'il y a une décision du Conseil, mais on ne peut pas faire opposition à un plan directeur en tant que particulier. C'est vraiment un instrument qui lie le Canton et la commune. Donc, ce qui va être inscrit dans le plan directeur, on va devoir le réaliser aux yeux du Canton. Ça donne une vision territoriale à 15 ans.

Le plan d'affectation, par contre, concerne évidemment toute la population. Elle pourra faire opposition en grande quantité. On le présuppose, puisqu'il y a des enjeux gigantesques qui concernent le dimensionnement de la zone à bâtir, car il y a pas mal de parcelles qui vont être déclassées et passer de zone constructible à zone non-constructible. Il y a des enjeux patrimoniaux au niveau de ce dimensionnement, et il y a des nouvelles règles de construction qui vont s'appliquer. On en a parlé ce matin en Municipalité de l'énorme quantité de règles qui sont actuellement appliquées par la police des constructions lorsque quelqu'un fait une demande. On a aujourd'hui 5 anciens règlements de police des constructions et une certaine quantité de modifications de ces règlements qui ont eu lieu dans le cours du temps. Il y a 18 plans de quartier ou plans d'affectation qui sont actuellement en vigueur dans la commune, plus des parcelles qui ont déjà fait l'objet d'une pré-planification puisqu'elles ont été par exemple mises en zone réservée cantonale.

Donc on est actuellement soumis à une très grosse complexité et on a beaucoup de peine à fonctionner avec tout ça. On se réjouit beaucoup de n'avoir plus qu'un seul moyen avec du moins une seule règle. Mais, ce n'est pas tout à fait vrai puisqu'il y a des PPA qu'on va être obligé de conserver et où on en discutera.

On fait en parallèle une révision **des alignements des constructions**. Donc il y a un plan qui régit, qui s'appelle les alignements des constructions, donc où est-ce qu'on a le droit de construire par rapport à la route. Toutes les constructions sont soumises à la loi sur les routes évidemment, mais on peut faire un plan qui le définit de façon plus précise, ce n'est pas plus précis que les règles qui sont tracées, mais on peut bouger la limite d'où est-ce qu'on met les constructions. On va revoir ce plan.

En parallèle du plan d'affectation, le dernier objet qu'on doit faire c'est **le constat de la lisière forestière**.

C'est 4 choses qui se font en parallèle et puis qu'on espère pouvoir mettre ensemble en consultation publique pour le plan directeur et à l'enquête publique pour le plan d'affectation d'ici à la fin de l'année.

C'est le calendrier qu'on s'est fixé avec nos mandataires et pour l'instant, on travaille très fort pour le tenir, à 2 séances par semaine pour avancer sur cette matière qui est vraiment extrêmement dense. Il développe volontiers ces aspects et on aura largement l'occasion d'en reparler prochainement. On a également avancé sur **le chauffage à distance de Grandvaux**. On a terminé l'étude avec l'ensemble du pool de mandataires et cette étude a été quasiment validée par l'office fédéral de l'énergie-OFEN. Dès qu'on a le ok final, il reste une dernière remarque à corriger, on va pouvoir la publier et on la mettra sur le site internet. On a demandé à la population de Grandvaux. Les habitants qui étaient intéressés à se raccorder à ce chauffage à distance ont envoyé des lettres d'intentions. On a reçu des réponses pour une grosse quinzaine de bâtiments et avec les bâtiments communaux, ça doit faire une vingtaine de bâtiments sur les 60 que compte le bourg. Là, on est encore en phase d'intention. Donc, c'est probable que ce projet puisse aller de l'avant. On va essayer aussi d'ici à la fin de l'année d'arriver avec un préavis pour ce projet.

Et puis, dernier point un peu plus léger, il rappelle que le 31 mai 2024 aura lieu **la fête des voisins** et il invite les conseillers-ères à organiser ou à faire en sorte que quelqu'un d'autre organise pour vous, si vous organisez beaucoup de chose dans votre vie, un lieu pour faire la fête des voisins. La commune met à disposition avec plaisir des tables, des bancs, ainsi que quelques bouteilles de son vin. Merci de prendre contact avec la commune.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal

On a un Conseil positif ce soir. Ça lui fait plaisir à voir. Il a quelques communications.

- **Terrasse du Major Davel au bord du lac.** Elle est opérationnelle depuis fin avril. Il a le sentiment que la réalisation est conforme à nos attentes.
- **Débarcadère.** Les malheureuses circonstances de la nuit du 29 mars 2024 resteront gravées dans nos mémoires. C'était triste de voir le Simplon dans cette mauvaise position. Depuis, nous avons des contacts permanents avec la CGN. Nous travaillons en collaboration pour une reconstruction rapide du débarcadère. A ce jour, nous pensons qu'il sera prêt début juillet 2024. C'est l'information qu'il a reçue ce jour, donc c'est assez rapide.
Le coût de cette réparation est pris en charge entièrement par la CGN et leur assurance.
- **Enrochements.** Les travaux sont terminés. Ils ont été menés à la hauteur de nos attentes. La protection indispensable des berges est assurée pour de nombreuses années.
- **Arrosage des pelouses du bord du lac.** Là aussi, les travaux sont terminés. Nous avons effectué quelques essais. Même s'il reste quelques réglages fins, nous sommes satisfaits de cette installation.
- **Place d'Armes.** Les entretiens, la régénération ainsi que l'irrigation de la pelouse sont en cours, les travaux commenceront dès le 6 mai 2024 par la maison Realsport. La place sera accessible dès fin juin-début juillet.
- **Cully Jazz - Sécurité.** La 41^{ème} édition a eu lieu dans des conditions météo extraordinaires. Malgré une affluence record, les services sécuritaires n'ont pas eu d'interventions majeures. Quelques minimes bagarres sans plus.
Il remercie les différents intervenants, spécialement la police des transports qui s'occupe des festivaliers qui utilisent le train. Il y en a eu énormément cette année.
Les parkings pour nos habitants ont également très bien fonctionné. Il n'a pas eu de remarques ou de téléphones pour dire qu'il y avait des gens qui ne pouvaient pas se parquer.
- **Arborescence des quais.** Lors des travaux de fouilles pour l'irrigation et l'arrosage, nous avons malencontreusement touchés quelques racines des arbres situés sur la place d'Armes et au quai de l'Indépendance, un marronnier et éventuellement le magnolia. Il y a eu 2-3 petits problèmes au niveau de la pelle mécanique. Nous étions accompagnés par la Maison Leuba Arborisme qui nous a immédiatement conseillés sur les mesures de protection à faire pour l'avenir (4 interventions de Trichoderma sont prévues pour 2024 et 2025).
- **APOL.** M. Y. Kazemi a très bien résumé la situation. La présentation du Commandant va durer env. 20 minutes.

M. Jean-René Gaillard, Municipal

Une information. Vous avez tous reçu la souscription des vins de la commune la semaine passée. C'est une offre qui est limitée dans le temps, soit jusqu'au 31 mai 2024 pour commander. Il y a une petite action qui paraît sur le prix des vins de notre commune. Il précise que tous les vins ont été labellisés « Terravin » et puis c'est un vin local qu'on appréciera tout à l'heure aussi.

Mme Evelyne Marendaz-Guignet, Municipale

Elle répond à une question qui avait été posée lors d'une séance du Conseil. On lui avait demandé quelles étaient les économies d'électricité qu'on avait pu faire au parking du Bougnon à Grandvaux. Donc, maintenant, toutes les factures étant rentrées, nous avons les chiffres corrects. Nous sommes passés de 113'000 kWh à 54'500 kWh, donc une baisse de presque 52% de consommation. Et puis, pour le temple de Grandvaux, là, on avait aussi décidé, comme il est chauffé à l'électricité, de le mettre simplement hors gel pour l'hiver et on ne le chauffe que lorsqu'il y a un enterrement qui est annoncé. Pour le temple de Grandvaux, nous sommes passés de 45'000 kWh consommés dans l'année, à 14'500 kWh donc environ une baisse de 68%. On avait mis le point fort sur quelques éléments qui étaient très énergivores et on voit que ça porte ses fruits.

Globalement, sur l'ensemble du patrimoine immobilier de la commune administratif et financier, entre 2021 et 2023, on a baissé de 20% notre consommation d'électricité.

Voilà le complément qu'on ne pouvait pas donner au mois d'octobre 2023.

Elle n'a pas d'autre point.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal

Le renouvellement de l'éclairage public. Nous avons terminé l'appel d'offres, analysé les offres et fait les choix, notamment les choix techniques. Nous avons attribué le mandat à la Romande Energie, qui était de loin la meilleure offre et puis par rapport au choix technique pour la télégestion, nous avons fait le choix de passer par la télégestion par courant porteur, c'est-à-dire qui passe par l'intérieur des mâts, ce qui est un petit peu plus cher, mais c'est une technologie qui est beaucoup plus fiable et qui ne rajoute pas des ondes dans la corbeille d'ondes qui existe d'une part, et d'autre part qui a l'avantage de ne pas mettre des horribles antennes pour la télégestion sans fil. Les travaux vont commencer gentiment.

Concernant **la rénovation de l'arrêt de bus à Pra Grana**, il signale que la route sera complètement fermée du 13 au 17 mai pour les travaux routiers avec une déviation par les quartiers du haut pour quelques jours.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

La discussion est ouverte.

Mme N. Pfeiffer :

Elle a 3 questions.

Où est-ce qu'on en est à la fois avec l'extinction nocturne dans la commune, l'optimisation et le développement de la source de l'Arabie, dont on avait parlé à l'époque ?

Il a été enlevé pas mal de panneaux publics d'affichages que la commission culturelle utilise, mais pas que, les différentes sociétés locales aussi. Il y en avait un à Riex, etc. Ils ont disparu. Est-ce que vous pensez en remettre ? Si oui, où et quand ?

En tout cas ils sont bien utiles ces panneaux pour communiquer à l'intérieur d'un village sans passer par la voie de presse et de couvrir les portes privées d'affiches.

M. JC Schwaab, Municipal :

Concernant l'éclairage. Il renvoie à ce qu'il a dit avant. On a fait l'appel d'offres et ça va suivre son cours. Pour que ça s'éteigne, il faut qu'on remplace et qu'on installe la télégestion. Donc, on a fait l'appel d'offres qui permet d'avoir la conduite des travaux, d'acheter le matériel, de le tester, de le poser et puis on va y aller petit bout par petit bout parce qu'il va falloir faire passablement de travaux. Parallèlement, on va commencer aussi à enlever, sauf erreur, la soixantaine de sources lumineuses qui sont inutiles. Alors certains, parce que soit la RE va couper les lignes et c'est des éclairages qui n'ont aucune utilité et puis d'autres parce qu'ils sont franchement nuisibles, parce qu'au fond ils éclairent l'intérieur d'un arbre ou dans la chambre à coucher de quelqu'un sans aucun impact sur la sécurité de la population. C'est des travaux qui vont se faire dans le courant de cette année dans les mois qui vont suivre et l'année prochaine. Cela ne va pas se faire d'un coup parce qu'il y a vraiment beaucoup de boulot.

Concernant la source de l'Arabie. La procédure suit son cours.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il répond à Mme N. Pfeiffer.

Concernant le panneau de Riex, parce qu'il n'y a que celui-là qui a disparu, à sa connaissance. On a refait le mur, il y avait des affiches diverses et ce n'était pas un panneau pour mettre des manifestations. Mais à Riex, il en existe toujours 1 sur la place « rouge ».

Mme N. Pfeiffer :

Il y en avait à la gare et à la rue Davel.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

À la gare, parce qu'il y a la construction et à la rue Davel, il n'en a pas connaissance. De plus, de voir des affiches à moitié déchirées, ce n'est pas très esthétique.

Il lui propose, et à Label, de faire des propositions pour remettre des panneaux attrayants.

Mme A. Baehler Bech :

Elle a une question relative au bâtiment construit par les CFF. Si nous comptons maintenant un barbier parmi les commerçants de Bourg-en-Lavaux, il s'avère, et elle croit qu'elle ne se trompe pas, que les locaux qui étaient destinés à Denner sont vides, les rumeurs bruissent dans notre commune. Elle aimerait savoir où on en est et si à terme on pourra compter sur un nouveau commerce dans ce bâtiment.

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Concernant cet immeuble. Autant le PPA que la planification cantonale pour la région en matière de P+R et le permis de construire précisent qu'il y a 46 places prévues de P+R en surface. Et il avait été décidé que les places publiques en sous-sol, donc dans le parking sous-terrain, serait mutualisé avec les places du bâtiment CFF et qu'il servirait au fond aux clients qui iraient dans ce supermarché. Lors du début des travaux, nous avons rendu attentif les CFF, à plusieurs reprises, que pour accéder au sous-terrain, il est utile pour un supermarché d'avoir un monte-charge pour les caddys ou les personnes qui veulent monter si elles sont arrivées en voiture. On nous a répondu régulièrement, oui, oui, on va se débrouiller, on sait ce qu'on fait. Très bien. Mais, depuis une année et demie, les CFF font pression sur la Municipalité pour qu'elle renonce à ses 46 places de P+R en surface et qu'on en mette un certain nombre au profit du magasin, parce qu'ajouter maintenant un monte-charge, ça leur coûterait trop cher et qu'ils n'ont plus envie d'investir. Nous avons maintenu notre position, c'est-à-dire que la Municipalité a décidé qu'elle n'allait pas déroger au PPA, etc, ni au permis de construire. On est très stricte aussi avec les citoyens lorsqu'il s'agit des places de parc. Puis, les CFF nous ont dit, bien, voilà, on va passer le dossier au service de location et ils trouveront une solution. Donc, ils nous ont aussi

avertis qu'en l'état, la chaîne Denner n'entraîne pas en matière ou qu'ils auront pris peut-être d'autres négociations. Oui, voilà, pour le moment c'est vide.

De plus, ils ont changé le projet qui avait été établi par l'architecte et lors de la modification du projet et de l'optimisation financière du bâtiment, ils ont simplifié les choses, les surfaces. Ils ont peut-être vraiment décidé de supprimer le monte-charge, mais ils l'ont peut-être aussi oublié, parce que le dossier est passé de service en service. Voilà la situation. On le regrette.

Quant à l'autre surface commerciale qui va s'ouvrir vers la place de la Gare, qui est tout près du quai, les CFF ont communiqué qu'ils ne la mettraient en location qu'à la fin des travaux de la place de la Gare. Pour la fin des travaux, actuellement le dossier est parti pour l'enquête préalable auprès de la DGMR, qui prendra 2 à 3 mois, et ensuite on pourra le mettre, si tout va bien, cet automne à l'enquête publique. Et donc, on aimerait pouvoir commencer les travaux en 2025 pour qu'on puisse finir ce plateau de la gare.

M. P.-A. Fontannaz :

Une question. Est-ce qu'on va garder les cartes de vote jaunes ? Non, elles restent sur la table.

Une suggestion. Pour faire plaisir à notre nouveau membre qui est très volubile, on pourrait suggérer de réunir tous les aînés au Genevrey.

Mme J. Potin :

Elle remercie Mme E. Marendaz Guignet, Municipale, pour l'éclairage du parking du Bougnon qui est particulièrement très apprécié.

Une remarque. Le panneau blanc d'indication du ch. de Lallex est complètement effacé, est-ce qu'il est prévu de le changer ? Est-ce que vous en avez été informés ?

Une précision qu'elle demande à M. J.-Y. Cavin. Il a indiqué qu'il y avait 15 bâtiments qui avaient répondu pour le chauffage à distance, mais pour l'information de tous nos collègues, il serait utile de dire, 15 bâtiments sur combien ? Il lui répond : 63.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

De quoi s'agit-il, d'un panneau de circulation ou d'interdiction ? Il s'agit du panneau d'indication pour le chemin de Lallex.

Il va faire le nécessaire.

M. Ch. Currat :

S'agissant de l'organisation des séances de commissions. On a fait une petite présentation lors de la séance précédente. On avance gentiment dans la coordination souhaitée par le nouveau règlement dans les commissions ad hoc et la Cofin. Tout n'est pas encore parfaitement en place, mais il pense qu'on va vite y arriver.

Suite aux documents envoyés par le Bureau, merci aux membres des commissions ad hoc, spécialement au premier membre notamment, de :

- regarder si la Cofin est aussi consultée sur l'objet proposé,
- prendre contact avec les 2 représentants de la Cofin chargés du dicastère dont il est question lorsqu'il y a une dépense prévue,
- ne pas hésiter, dans le doute, à prendre contact avec lui. Encore merci à Mme V. Hill qui l'a spontanément fait.

Et puis, lorsque la commission ad hoc a sa séance, s'il y a des membres de la Cofin qui y participent, merci de coordonner si possible la sortie du rapport de la commission ad-hoc avec les éventuelles remarques de la Cofin.

Merci à tous.

Mme V. Hill :

Elle a été interpellée par une personne d'Aran, qui était assez remontée par le fait que le ch. des Fleurettes a été mis en « riverain autorisé » en disant que ça force les gens d'Aran d'aller faire le tour par Lutry s'ils veulent prendre le train à Villette.

Elle relaie et demande quelle est la raison de ce changement ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il remercie pour la question. On en a parlé ce matin en Municipalité parce que les panneaux ne sont pas homologués officiellement et il a rdv la semaine prochaine avec la DGMR pour voir si on les maintient ou pas et mettre la situation au clair. C'est une demande des gens de Villette pour qu'il y ait moins de circulation.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

La Présidente demande aux conseillers-ères qui ont fonctionné comme membres de commissions de bien venir signer leurs rapports vers la secrétaire.

La Présidente clôt l'assemblée à 21h40

Acclamations

Au nom du Conseil communal

La Présidente

La Secrétaire

Daniela Nagy

Catherine Fonjallaz

Cully, le 31 mai 2024.